COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le seize avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Jean-Paul SALVATICO, Maire.

Ouverture de la séance : 20h 45

<u>Présents</u>: Fernand BEYT, Cédric CARTERY, Suzy MARTIN, Jean-Pierre MILAN, Jean-Paul SAL-

VATICO, Philippe CANCEL

<u>Absents avec procuration</u>: Céline DAULT procuration à Philippe CANCEL

Stéphane UCHAN procuration à Fernand BEYT

Absents sans procuration: Julie DULON, Jean Pierre WATREMEZ

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MILAN

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Le compte rendu a été approuvé.

Vote à main levée : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

2- TAUX IMPOSITION - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle les différents taux et propose de ne pas les modifier.

Vote à main levée : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

3- <u>BUDGET PRÉVISIONNEL BOULANGERIE – MULTISERVICE - GÉNÉRAL :</u> <u>DÉLIBÉRATION</u>

Monsieur le Maire détaille et explique les différents budgets prévisionnels ligne par ligne.

Budget Boulangerie Vote à main levée : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

Budget Multiservice Vote à main levée : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

Budget Général Vote à main levée : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

4- SOUTIEN AU SICASMIR - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de défense du secteur de maintien à domicile. Le conseil approuve cette motion.

Vote à main levée : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

5- BAIL BOULANGERIE - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire donne lecture de « l'attestation du bailleur » Vente d'un fonds artisanal de commerce entre :

Le cédant : La Sarl FONTALIRANT et Le cessionnaire : SAS P.M.C.

Monsieur le Maire précise que la signature de cet acte ne se fera pas en l'état actuel (acte sous seing privé).

Monsieur le Maire ne signera le bail que s'il est renouvelé par <u>acte authentique</u> signé chez le notaire.

Le Conseil Municipal approuve et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bail sous cette forme.

Vote à main levée : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

6- BOULANGERIE DISPENSE CLAUSE PENALE - DÉLIBÉRATION

Dans l'acte figure une clause qui impose au cédant de demeurer garant solidaire de son cessionnaire pour les paiements du loyer et l'exécution de toutes les conditions du bail pendant trois années. Monsieur le Maire souhaite supprimer cette clause car la signature d'un acte authentique protège et permet à la commune d'avoir des garanties contre d'éventuels non paiements. Le Conseil Municipal approuve.

Vote à main levée : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

7- ÉCOLE DEMANDE DE SUBVENTIONS : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle les travaux envisagés pour la remise à niveau de l'école communale.

Pour l'exécution de ces travaux il sera nécessaire de réaliser un emprunt auprès d'un organisme bancaire.

Ces travaux ouvrent droit à des subventions de la part de l'Etat, du département, de la CAF, Etc.

Monsieur le Maire demande l'aval du Conseil Municipal pour effectuer les démarches auprès des banques et les demandes de subventions auprès des organismes concernés.

Vote à main levée : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

8- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place effective de ralentisseur sur le chemin de Lussan.

La pose des radars pédagogiques est prévue semaine 17.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place sur la RD 8 d'un panneau lumineux pour signaler le passage à niveau 104.

SNCF : le trafic voyageur entre BOUSSENS et TARBES a repris depuis le 29 Mars 2019 .La réfection du passage à niveau 104 aura lieu dans la nuit du 6 Mai 2019 à 20h 00 au 7 Mai 2019 à 5h00.

Monsieur le Maire précise que les informations concernant le projet de rénovation l'école seront mise en ligne sur le site internet de la commune.